Ville de Lausanne
Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 27 janvier 2025

Question écrite de Mme Pauline Blanc, déposée le 10 septembre 2024 « La fête nationale sert-elle de vitrine à la politique de la majorité de gauche de la Municipalité? »

Rappel

« La fête nationale a été célébrée comme chaque année à Ouchy. Cette année, l'invité d'honneur fut M. Philippe Lazzarini, commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Dans le contexte actuel du conflit israélo-palestinien, l'organisation précitée a été source de nombreuses ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : De quelle manière est choisi l'invité d'honneur de la fête nationale ? Et pour les autres grandes manifestations organisées par la Ville ?

Il s'agit d'une décision de la Municipalité sur proposition du syndic. Pour les autres manifestations organisées par la Ville, le choix des oratrices et orateurs relève en principe des directions et services organisateurs.

Question 2 : La Municipalité ne s'est-elle pas sentie en position délicate avec ce choix eu égard au conflit actuel ?

M. Lazzarini est l'un des plus hauts représentants suisses au sein de l'Organisation des nations unies (ONU). Il a été invité à ce titre pour la fête nationale 2024, année des 75 ans des conventions de Genève dont la Suisse est dépositaire. La Municipalité est fière d'avoir pu ainsi célébrer, avec la venue de M. Lazzarini, les valeurs et l'engagement de notre pays pour la paix et les droits humains, partie importante de notre identité nationale.

Question 3 : Est-ce une prise de position sur le conflit de la part de la Municipalité? En d'autres termes, la Ville de Lausanne tente-t-elle de se prononcer sur des sujets de politiques internationales, alors de compétences du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ?

La Municipalité est attachée sur les questions internationales à rester dans son rôle. Lorsqu'elle prend position, elle le fait le plus souvent en réponse à des interpellations ou questions émanant du Conseil communal. Elle témoigne également de ses engagements à travers sa politique de solidarité internationale, notamment via l'aide d'urgence, dans le cadre de ses compétences. En invitant l'un des plus importants représentants helvétiques sur la scène diplomatique au sein des Nations Unies, organisation dont la Suisse a rejoint le

Conseil de sécurité et dont le siège est à Genève, la Municipalité s'est inscrite dans une démarche respectueuse de nos institutions. Celles et ceux qui ont entendu les discours prononcés lors de la fête du 1er août par M. Lazzarini et par le syndic auront entendu des messages de paix et de compassion avec toutes les victimes, dans le respect de la tradition humanitaire de la Suisse.

Question 4 : Il était possible de décliner formellement l'invitation officielle reçue et d'y ajouter un mot. Les organisateurs ont-ils reçu des messages de protestation ? Quelle a été la teneur de ces commentaires ? Combien de personnes ont indiqué leur refus de venir en raison du choix de l'invité ?

Quelques invitées et invités officiels ont renoncé à venir, essentiellement parmi les élus PLR et UDC en raison de l'invitation de M. Lazzarini. Le nombre d'excusés est toutefois resté comparable à celui des années précédentes.

Question 5 : La fréquentation était-elle la même que les années précédentes ? Tant dans le public que dans les invités officiels ?

L'accès à la place de la Navigation pour les discours n'étant pas contrôlé, il n'est pas tenu de décompte précis des participations. De l'avis général, la fréquentation de la partie officielle était toutefois particulière importante, dans le haut du panier de ces dernières années. Pour ce qui est des invitées et invités officiels, la participation était identique aux années précédentes.

Question 6 : Le dispositif sécuritaire a-t-il dû être renforcé en anticipation d'éventuels débordements ? Cas échéant, quel a été le coût supplémentaire par rapport aux autres éditions ?

L'adaptation du dispositif sécuritaire fait partie intégrante des missions générales de police. Chaque année le dispositif est adapté en fonction des informations recueillies sur la situation. Il en a été de même cette année. Cette année, Six Securitas ont par ailleurs été engagés, pour un coût de CHF 2'781.95, pris en charge par le budget de fonctionnement du Secrétariat municipal.

Question 7 : Des débordements en lien avec le conflit israélo-palestinien ont-ils été constatés?

Non, aucun débordement n'a été constaté. Quelques militants pro-israéliens, pour l'essentiel venus de loin, ont toutefois brandi des pancartes et sifflé une partie des discours qui se sont néanmoins déroulés sans entrave.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Pauline Blanc.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 février 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Le secrétaire
Simon Affolter